25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

REGLEMENT OFFICIEL

REGLEMENT DU

25éme

RALLYE TERRE

DE VAUCLUSE

13 – 14 – 15 Novembre 2015

Championnat de France
Rallyes Terre

A.S.A. MEDITERRANEE

33, Route de Montfavet

84000 AVIGNON

Fax 04 13 33 46 67

06 34 30 79 33 Président

Email : asamediterranee@sfr.fr

TEAM TREVOIS COURTHEZON

10, Rue Saint-Denis

84350 COURTHEZON

Fax//Tél 04 90 70 27 98

06 11 25 44 78 Président

Email : teamtrevois@hotmail.com

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

SOMMAIRE

INFORMATIONS UTILES

PROGRAMME

ARTICLE 1 - ORGANISATION

1.1. Officiels du Rallye
1.2. Eligibilité
1.3. Vérifications

ARTICLE 2 - ASSURANCES

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demandes d'engagement – Inscriptions – Concurrents admis
3.2. Equipages
3.3. Ordre de départ

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées
4.2. Pneumatiques
4.3. Assistance

ARTICLE 5 - PUBLICITE

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description
6.2. Reconnaissances
6.3. Carnets de contrôle
6.4. Circulation

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ
7.2. Dispositions générales relatives aux contrôles
7.3. Contrôles : C.P., C.H. – Mise hors course
7.4. Contrôles de regroupement
7.5. Epreuves spéciales
7.6. Parc Fermé

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPEL
Conforme au Règlement standard FFSA

ARTICLE 9 - CLASSEMENTS

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

ANNEXES

ANNEXE I - Itinéraire - Horaires
ANNEXE II - Tableau de signalisation des contrôles
ANNEXE III - Equipements de Sécurité
ANNEXE IV - Terminologie
ANNEXE V - Chargé des relations avec les concurrents

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

INFORMATIONS UTILES

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Au P.C du Rallye :
Salle polyvalente à COURTHEZON

Vendredi	13 Novembre 2015	de	18 h 00 à 24 h 00
Samedi	14 Novembre 2015	de	0 h 00 à 24 h 00
Dimanche	15 Novembre 2015	de	0 h 00 à 16 h 00

LES ADRESSES DU RALLYE

TEAM TREVOIS COURTHEZON
Mr Louis PRIANO
10 Rue Saint Denis
84350 COURTHEZON
☎ 04 90 70 72 19
04 90 70 27 98
06 11 25 44 78
Email : teamtrevois @hotmail.com

A.S.A MEDITERRANEE
33, Route de Montfavet
84000 AVIGNON
06 34 30 79 33
Email : asamediterranee@sfr.fr

P.C DU RALLYE
Salle polyvalente
Quartier la Roquette
84350 COURTHEZON
04 90 70 27 98

PARCS FERMES :

Vendredi	13 Novembre 2015	Ecole Jean Vilar 84350 COURTHEZON
Samedi	14 Novembre 2015	Ecole Jean Vilar 84350 COURTHEZON
Dimanche	15 Novembre 2015	Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

VERIFICATIONS TECHNIQUES Salle polyvalente quartier la Roquette 84350 COURTHEZON

MARQUAGE PNEUMATIQUES

Samedi 14 Novembre 2015 & Dimanche 15 Novembre 2015

Parc unique a CAMARET Stade de MOTO-BALL

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : A la parution du présent règlement le **Vendredi 04 / 09 / 2015**

Clôture des engagements : **Lundi 26 Octobre 2015 à Minuit**
(Pour les inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre désirant être engagés en priorité)
Clôture des engagements : **Lundi 02 Novembre 2015 à Minuit**
Parution de la liste des engagés : **Lundi 09 Novembre 2015.**

VENDREDI 13 NOVEMBRE 2015

16 h 00 à 22 h 00 : Vérifications Administratives Salle Polyvalente - COURTHEZON

16 h 30 à 22 h 30 : Vérifications Techniques Salle Polyvalente – COURTHEZON

21 h 00 : 1ére Réunion du Collège des Commissaires Sportifs au P C du Rallye

23 h 45 : Publication de la liste des autorisés à prendre le départ
Salle Polyvalente – COURTHEZON

SAMEDI 14 NOVEMBRE 2015

06 h 30 : Début du tour de reconnaissance 1ère étape 1ère section

08 h 30 à 09h 30 : Marquage des pneumatiques à CAMARET, Salle des Sports

08 h 35 : Entrée parc de Regroupement DOMAINE GRAND RETOUR 0 h 10

08 h 45 : Sortie de parc de Regroupement Départ de la 2ème section / 1ère étape

08 h 55 : Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

10 h 18 : Départ E.S. 1 : 9.250 Km

11 h 41 : Départ E.S. 2 : 10.030 Km

11 h 09 : Départ E.S. 3 : 15.630 Km

11 h 39 : Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

12 h 29 : Regroupement 0h 30 – Salle Polyvalente COURTHEZON

12 h 59 : Sortie du Regroupement COURTHEZON – Départ de la 3ème section / 1ère étape

13 h 37 : Départ E.S 4 : 10.030 Km

14 h 05 : Départ E.S. 5 : 15.630 Km

14 h 35 : Assistance à CAMARET sur AYGUES stade Moto Ball

15 h 25 : Arrivée de la 1ère étape – Salle Polyvalente COURTHEZON

20 h 30 : Publication des résultats partiels provisoires
Heure et ordre de départ de la 2ème étape Salle Polyvalente de COURTHEZON

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2015

07 h 00 : Début du tour de reconnaissance 2ème étape. 4ème section

08 h 30 à 09 h 30 : Marquage des pneumatiques à CAMARET, Salle des Sports

08 h 35 : Entrée Parc de Regroupement à SERIGNAN 0 h 20

08 h 55 : Sortie Parc de Regroupement Départ de la 5ème section / 2ème étape

09 h 02 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

10 h 20 : Départ E.S. 6 : 12.290 Km

11 h 03 : Départ E.S. 7 : 16.230 Km

11 h 38 : Entrée parc Assistance à CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

12 h 28 : Entrée Parc de Regroupement 0 H 30 à Courthezon

12 h 58 : Sortie Parc de Regroupement Départ de la 6ème section / 2ème étape

13 h 09 : Départ E.S. 8 : 13.360 Km

13 h 52 : Départ E.S. 9 : 16.230 Km

14 h 27 : Entrée parc Assistance CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

14 h 42 : Sortie Parc Assistance de CAMARET sur AYGUES, stade Moto Ball

A partir de 15 h 02 : Arrivée finale – Salle Polyvalente à COURTHEZON

: Vérifications techniques finales (Cf au Règlement standard F F S A des Rallyes Art. 1.3.12)

Affichage du classement final provisoire :

30 minutes après l'heure d'entrée en parc du dernier concurrent.

Affichage du classement final définitif :

30 minutes après l'heure d'affichage du classement final provisoire

18 h 00 : Remise des prix – Salle Polyvalente à COURTHEZON

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Méditerranée, en collaboration avec le Team Trévois Courthézon, organise les 13, 14 et 15 Novembre 2015, un rallye national de tourisme et de régularité dénommée :

25ème RALLYE NATIONAL C P E A TERRE DE VAUCLUSE

Le présent règlement a été approuvé par la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) en date Du 25 Juin 2015 sous le permis d'organisation N° 200 et du Comité Régional du Sport Automobile P A C A en date du 16 Juin 2015 sous le permis d'organisation N° 56

COMITE D'ORGANISATION Thierry BRILLARD, Président de l'A.S.A. Méditerranée

Coprésidents Louis PRIANO , Président du TEAM Trévois

.

Membres Organisateurs :

Olivier ADIASSE, Thierry BAUMET , Loïc BUREAU, Laurent BRECHET, Françoise BRILLARD, Georges CALABRESE, Christian COLOMBET, Pascal CRASSOUS, Marcel CROTTE, Jean Pierre DE VALETTE, Marie-Antoinette et Nicola DOMINO, Serge FELY, Roger FISCHER, Bernard GRANGET, Jérôme GRANGET, Bernard ISSARTEL, Patrick JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Jérôme LAMBERT, Claude MARTIN, Christian MEFFRE, Bernard MICHEL, Francis MOULINES , Serge MOURGUES, Christian MOREL, Olivier NETELEERS ,Camille PIERRON, Guy POUZOL, Guy RAME , Alain ROUX, Jean Pierre VIMES , Evelyne VEDRINES

Et les Membres du Team Trévois et de l'ASA Méditerranée.

Secrétariat Permanent du Rallye : TEAM TREVOIS COURTHEZON
Salle la Roquette 84350 COURTHEZON
Tel / Fax 04.90.70.27.98 ou 06.11 25 44 78 De 8h à 12 h et 14h à 18h

OBSERVATEUR F F S A	M. Herve BESSON	Licence	
VOITURE 4 x 4	Mme Marie Pierre BERTRAND	Licence	143 255
Délégué Sécurité Comité P A C A	M	Licence	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M : Jean Claude CRESP	Licence	26
Commissaires Sportifs	M. Guy DESTRESSE	Licence	47545
Commissaires Sportifs	Mme Marilyn DUCARTERON	Licence	6840
Secrétaire du collège	Mme Marilyn DUCARTERON	Licence	6840
Directeur de Course au P C	M. Albert PATISSON	Licence	5475
Directeur de Course Adjoint au P C	M. Marc DUCARTERON	Licence	9003
Directeur de Course au P C V H C	Mme Maryse THOMAS	Licence	3123
Adjoints à la Direction de Course au P C	M. Jean DETROYAT	Licence	3042
	M. Franck DEL SANTO	Licence	3166
	Mme. Roselyne PRIOUX	Licence	17 879
Directeurs de Course Délégués aux E.S	M. Bruno MUSELLI	Licence	2405
	M. Serge FREVILLE	Licence	27121
	M. Paul MEGE	Licence	27.27
Directeurs de Course Adjoint Délégués aux E.S	M. Max LOLLIA SAINT ANGE	Licence	150 787
Directeurs de Course Adjoint Stagiaire Délégués aux E.S	M. Arnaud POTHEAU	Licence	164.630
Adjoints à la Direction de Course au Parc Fermé et Regroupement	M. Jacques LEGALL	Licence	9383
	M. Alain ROSSI	Licence	7529
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Tricolore	M. Jean Christophe LEROY	Licence	54 92
Responsable 4 x 4 au véhicule tricolore	M. Georges CUBAYNES	Licence	203724
Adjoint à la Direction de Course au véhicule Damier	M. Patrice PRIOUX	Licence	17 877
Responsable 4 x 4 du véhicule Damier	M. Fréderic PRUDENT	Licence	13 352
Commissaire Technique Délégué F F S A	M. Christian BONIN	Licence	1188
Commissaire Technique B Responsable V H C	M. Jean – Louis BOSC	Licence	14.848
Commissaire Technique A	M. Bernard BOUVERAT	Licence	7392
Commissaire Technique A	M. David HIELY	Licence	33408

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

Commissaire Technique A	M. Lismon LAMBERT	Licence	3582
Commissaire Technique B	M. Jean CAMPANA	Licence	4045
Commissaire Technique B	M. Daniel CASOLARI	Licence	187 421
Commissaire Technique B	M. Patrick VIEUX	Licence	113 719
Chargés des Relations avec les Concurrents	Mme. Françoise FREVILLE	Licence	111 134
	M. Robert HEIN	Licence	1791
	M. Jacky PINON	Licence	53 30
Chargés des Relations avec les Concurrents V H C	M. Robert HEIN	Licence	1791
Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance & A la publicité	M. Daniel SEGUIN	Licence	24 77
	M. Camille TRINQUESSE	Licence	31 75
Adjoints à la Direction de Course Délégués aux Parcs d'Assistance	M. Jacques GAUTHIER	Licence	35 196
Commissaire Général du Rallye	M. Louis PRIANO	Licence	2757
Organisateur Technique	M. Bernard ISSARTEL	Licence	3578
Médecin Chef au P C	M. Michel VIANET	Licence	5339
Juge de Fait	M. Michel THERON	Licence	6397
	M. Jean Marie NAGET	Licence	41053
Chargé des Relations avec les Commissaires	Mme Marie Antoinette DOMINO	Licence	9053
Attaché de Presse F F S A	M. Clément RULLIERE	Licence	
Chargés des Classements et Résultats	M. BRENUS INFORMATIQUE	Licence	134 494
	Mme DOMINO M . A	Licence	9053
Chargés des Résultats aux Parcs d'Assistance	M. Francis MOULINES	Licence	
Speaker	M. Vincent DOUGADOS	Licence	
Remise des Prix	Mme Sonia TURBAN	Licence	
	Mme Géraldine PRUDENT	Licence	14104
Responsable du Matériel	M. Jean – Pierre VIMES	Licence	
	M. Pascal CRASSOUS	Licence	3577
Responsables Logistiques des E. S	M. Georges CALABRESE	Licence	36195
	M. Jérôme LAMBERT	Licence	123480
	M. Jérôme GRANGET	Licence	52237
	M. Christian COLOMBET	Licence	
	M. Patrick JULIEN	Licence	
	M. Bernard MICHEL	Licence	
	M. Roberto BENET	Licence	
	M. Adrien BENET	Licence	

Tous les officiels figurant sur ce règlement sont Juges de Fait, à l'exception du Collège des Commissaires sportifs

1 2 : Eligibilité

Le 25ème Rallye National **TERRE DE VAUCLUSE** compte pour :

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TERRE (Pilotes)

LE CHAMPIONNAT DE FRANE DES RALLYES TERRE 2 ROUES MOTRICES

LE CLASSEMENT COPILOTE

LE TROPHEE RALLYES TERRE DES MANUFACTURIERS

1.3 Vérifications

Les équipages engagés seront convoqués par Internet sur le site www.teamtrevois.org, pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 13 Novembre 2015 de16 h 00 à 22 h 00 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 13 Novembre 2015 de 16 h 30 à 22 h 30 à la Salle Polyvalente de Courthezon.

Le marquage des pneumatiques sera effectué après le tour de reconnaissance le Samedi 14/11/2015 de 08h30 à 09h30 parc de Camaret Salles des Sports .Dimanche15/11/2015 de 08h30 à 9h30 au parc d'assistance à Camaret Salles des Sports

Les protections inférieures sont autorisées.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées au :

GARAGE AD PRUDENT à BEDARRIDES

Tarif horaire 60 € TTC

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

25ème RALLYE NATIONAL CPEA TERRE DE VAUCLUSE

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. <u>Demandes d'engagement - inscriptions</u>

3.1.1. Concurrents admis
Articles 3.1.2. à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9.
Conforme au règlement standard F.F.S.A. des Rallyes

3.1.5. <u>Demandes d'engagement - inscriptions</u>

Tout concurrent qui désire participer au **25ème RALLYE NATIONAL TERRE DE VAUCLUSE**
Doit adresser au secrétariat du Rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande
D'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement**.**
La clôture des engagements est fixée au Lundi 26 Octobre 2015 minuit (pour les inscrits
Aux Championnat de France désirant être engagés en priorité)
Et au Lundi 02 Novembre 2015 minuit (pour les autres Concurrents)

À l'adresse suivante :

TEAM TREVOIS COURTHEZON
M. Louis PRIANO
10 rue St Denis
84350 COURTHEZON
☎ et Fax 04 90 70 27 98
06 11 25 44 78

Un engagement transmis par télécopie ou E mail, l'original devra parvenir à l'organisateur
Au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement par téléphone ne sera
Accepté.
(Conforme *à la réglementation générale F.F.S.A. Article IV. D)*

3.1.10. .

Le nombre des engagés est fixé à **140 voitures** au maximum avec V h c

Dans le cas ou le nombre d'engagés maximum serait atteint avant la date de clôture,
les concurrents concernés seront inscrits sur une liste d'attente tenue par ordre chronologique
De leur arrivée.
La liste d'attente sera complétée par les demandes d'engagement non accompagnées
Des droits d'engagements.
(*Conforme au règlement standard F.F.S.A (Art IV.D3)*

3.1.11.1. Les droits d'engagement sont fixés à :
a) : 850 € <u>avec</u> la publicité facultative des organisateurs
b) : 1700 € <u>sans</u> la publicité facultative des organisateurs

3.1.12. **Les demandes d'engagement** ne seront acceptées que si elles sont accompagnées du montant des droits d'engagement, et les documents suivants :

- **Photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote**
- **Photocopie des licences du pilote et copilote**
- **Photocopie de la fiche d'homologation**
- **Attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture (dans le cas de prêt par une tierce personne)**

Les confirmations d'engagement seront publiées à partir du 09 Novembre 2015
Sur le site du TEAM TREVOIS : www.teamtrevois.org .
L'organisateur remboursera avec une déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée .

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le Rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.2 : Equipages :

Art 3.2.1 à 3.2.7. & 3.2.8 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A.)*

3.2.7 Briefing des équipages, un document écrit sera remis lors des vérifications administratives.

3.2.9 Le port du Casque est interdit en dehors des épreuves spéciales. Une tolérance de 500 m avant le Ch. et Apres le Point Stop est accordée.

3.2.10 Tous les concurrents, pilotes et officiels devrons être obligatoirement en possession de leurs licence valable pour L'année en cours, de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité.

3.3 : Ordres de départ :

Art 3.3.4 , 3.3.7, 3.3.8, 3.3.8.1 , 3.3.8.2 & 3.3.9 (*Conforme au règlement standard F.F.S.A)*

3.3.1 :

Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximums Seront donné de 2 minutes en 2 minutes lors de la première étape.

3.3.2 :

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant ;

Série 1 : Pilotes **(10 maximum) issus des engagés dans les classes A8W - R5 - A7S – R4 – A8 – N4 inscrits au Championnat de France** désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats Précèdent, **dans l'ordre du classement du Championnat de la saison précédente pour le premier rallye et Dans l'ordre du classement du Championnat de l'année en cours pour les autres rallyes suivants**.

Série 2 : **Les autres Pilotes dans l'ordre des classes suivantes : A8W – R5 - A7S –R 4 - A8 – N4**

Série 3 : **Les pilotes inscrits dans les Coupes de Marques, sur proposition des responsables des dites Coupe de Marques**

Série 4 : Les pilotes figurant dans le classement du Trophée 2 Roues Motrices dans l'ordre du classement de la Saison précédente pour le premier rallye et dans l'ordre du classement du Championnat de l'année en Cours pour les rallyes suivants et les pilotes désignes comme performants par l'organisateur en fonction De leurs résultats précédents.

Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre des classes suivants : R3 – R2 - A7K – A7 – A6K – A6 – F214 – N3 – A5K – A5 – F213 – N2 – F212 – R1 – N1 – F211

: Dans chaque série et dans chaque classe les Pilotes Prioritaires seront placés en premier,
En respectant l'ordre suivant : Priorité A FIA – Priorité B FIA – Priorité A FFSA – Priorité B FFSA.

3.3.3 : Parc fermé de départ

Dans un parc prévu a cet effet, qui pourra être le parc de regroupement, a l'issue du tour de reconnaissance, avant ou après le parc d'assistance, les concurrents observeront un arrêt d'une durée maximum de 20 minutes sous Régime de parc fermé appelé parc fermé de départ.
Quel que soit l'ordre d'entrée dans le dit parc, les équipages quitteront celui-ci dans l'ordre et aux heures de départ Affichés au tableau officiel.
Tout départ tardif, imputable à l'équipage, sera pénalisé de 1 minute, par minute ou fraction de minute de retard.

3.3.5 : Le comite d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques de rallye et les 2 panneaux de portes portant les numéros de compétition réglementaires.

3.3.6 : Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par l'organisateur aux vérifications administratives ; ils devront être apposes à l'extérieur en haut et vers l'avant des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière . Toute absence sera sanctionnée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

3.3.9 Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les deux ailes avant et/ Ou sur les vitres arrières latérales de la voiture (hauteur maximum 10 cm) sous peine d'une pénalisation de 80 € . Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

ARTICLE 4 : VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 : Voitures autorisées

Conforme au règlement standard F F S A

4.1.1 : VITRES

Il est interdit d'apposer quoi que ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- 0 **Des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique**
- **0 Des numéros, plaques et identifications prévus au règlement**
- **0 D'un bandeau de lunette arrière d'une hauteur maximum de 10 cm mesuré le long de la surface de la vitre dans L'axe médian de la voiture.**
- **0 D'un pare - soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres**,
- 0 **Un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur maximum est de 100mm pourra être apposé à la Limite haute du pare –brise ' limite pare-brise/carrosserie). Ce bandeau publicitaire devra obligatoirement Laisser libre de chaque côte (droit et gauche) une largeur de 250 mm (entre le montant du pare –brise et le Bandeau) réservée à la publicité optionnelle de l'organisateur**.
- **0 Côte droit de la voiture sous cette surface publicitaire (250x100mm) avec un espace de5 à 10 mm sera Apposé le numéro de course fourni par l'organisateur (210x140 mm).**
- **0 L'utilisation de films argentés ou filmés sur les vitres latérales , la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est Autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe j.**

4.2. : Pneumatiques. Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

4.2.1. :

Conforme au règlement standard F.F.S.A du Championnat de France des Rallyes Terre

Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance et après la dernière ES du rallye jusqu'à la fin du rallye

Le marquage des pneus aura lieu le :
Samedi 14 Novembre 2015 de 08 h 30 à 09 h 30 au Parc d'Assistance de CAMARET
Dimanche 15 Novembre 2015 de 08 h 30 à 09 h 30 au Parc d'Assistance de CAMARET

Le nombre de pneumatiques est limité à 12 par rallye pour tout pilote engage avec une voiture semblant offrir une qualité de performance élevée.
Dans un souci d'équité sportive, tout pilote prioritaire ou non engagé avec une voiture semblant offrir une qualité de Préparation et de performance élevée, pourra être soumis à la règle de limitation des pneumatiques concernant ce Rallye, la décision de marquage sera prise par la F F S A et portée à la connaissance du Concurrent au plus tard lors Des vérifications techniques.

A tout moment du rallye le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de 1 minimum et 2 maximums.

Si les pneumatiques de la voiture sont soumis au marquage, la (es) roue (s) de secours devra (ont) également être marquée (s).Toutefois, la (es) roue (s) de secours pourra (ont) être installée (s) dans la voiture sans que l'étiquette << code barre >> soit nécessairement visible.

4.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

L'assistance se fera uniquement au parc d'assistance, le Samedi & Dimanche à CAMARET .
Pour les Voitures à moteur suralimenté, seul deux turbocompresseurs pourront être utilisés aux cours du Rallye
Chaque turbocompresseur devra être marqué par les commissaires techniques lors des vérifications préliminaires.
Le changement du moteur et/ou de la culasse est interdit
Le lieu et l'horaire du marquage de ces éléments seront communiqués aux équipages concernes avec leur convocation.
Un seul véhicule par équipage sera autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance .Chaque équipage recevra une plaque d'assistance, un triangle d'identification portant le numéro de l'équipage à coller sur le véhicule D'assistance. La surface occupé dans le parc sera limité à : 80m² par le constructeur pour une voiture et de 140 m² pour deux voitures, pour les autres concurrents : 70 m² pour une voiture 130m² pour deux voitures, mécaniciens pas de limitation, en cas d'infraction le concurrent sera mis hors course.
Toute surface supplémentaire sera facturée 12 € le m² dans la mesure de la superficie disponible.
La demande devra accompagner la feuille d'engagement avec le chèque correspondant.
L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge du concurrent. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la direction de course seront pris en charge par l'organisateur.

Le reste conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3.2.3

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiat et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers **A, B et C d'une capacité de 5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle de moins de deux ans
- De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche (3 m x 5 m minimum)** et résistante aux Hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- **De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistance aux hydrocarbures.**
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

- **Attention : les bidons d'hydrocarbures devront être enlevés par les concurrents,**
  La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les Parcs est de 200€, le montant de la pénalité Est conservé par l'Organisateur.

4.5 ECHAPPEMENT

Pour toutes les voitures utilisées en rallye sur le territoire Français,
Le bruit ne devra pas excéder 100 dB à 75% du régime du moteur maximum.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtes du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012)
L'identification des véhicules se fera par l'apposition de deux plaques (210mmx 140mm) , l'une située à l'avant de la Voiture, et l'autre à l'arrière.
Le numéro d' identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de Course.
Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye. Couleur : traits noirs sur fond blanc.
Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R. 322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation Doivent être soit retires soit occultées.
A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (article 4.1.1)
A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionnée à l'emplacement de la Plaque d'immatriculation centré , le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque Coté du numéro d'identification, à droite et à gauche une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, Sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation) .
L'Eclairage de cet emplacement doit fonctionner

Pour les Rallyes du Championnat de France Terre la surface de la plaque d'immatriculation avant '520 x 110)
A sa disposition d'origine est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer l'identification

Promotionnelle << TROPHEE DES MANUFACTURIERS >>.
L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

ARTICLE 5 : PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 : Description

Le 25ème Rallye National TERRE DE VAUCLUSE représente un parcours de 450.140 Km (avec reconnaissances) comportant 9 épreuves de classement d'une longueur totale de 117.610 Km.
Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Le découpage de cet itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road book).
Parcours total avec reconnaissance 1ére Etape 240.560 Km donc 60.570 Km d' Epreuve Spéciales
Parcours total avec reconnaissance 2eme Etape 209.580 Km donc 57.040 Km d' Epreuve Spéciales
1er Etape ES 1 9.250 Km ES 2/4 10.030 Km ES ES 3/5 15.630 Km
2eme Etape ES 6/8 12.290 Km ES 7/9 16.230 Km

6.2 : Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA (réglementation du Championnat de France des Rallyes Terre)

La reconnaissance se fera uniquement dans le cadre d'un tour de reconnaissance faisant partie intégrante du rallye. Les pneumatiques sont libres pour le tour de reconnaissance.
Il sera remis à chaque équipage au départ de chaque tour de reconnaissance un cahier de prise de notes formellement identifié par l'organisateur.
Ce cahier devra obligatoirement être restitué en fin d'étape avec le carnet de bord et le carnet d'infractions sous peine d'exclusion. Seul ce cahier pourra être utilisé dans les spéciales du rallye, des contrôles de la seule présence et utilisation de ce cahier, à bord de la voiture et sur l'équipage, seront effectués durant le rallye. Toute infraction sera sanctionnée selon l'article 6.2.4 du règlement standard des rallyes.

6.3 : Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A

6.4 : Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 : Départ

Le rallye V H C partira devant le Rallye Moderne.

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.1.8.
Le road book sera disponible une heure avant l'heure idéale de départ du concurrent à chaque étape à la salle Polyvalente de COURTHEZON :

Le Samedi 14 Novembre 2015 à partir de 05 h 30 Salle Polyvalente de Courthezon
Le Dimanche 15 Novembre 2015 à partir de 06 h 00 Salle Polyvalente de Courthézon

Les carnets d'itinéraire assistance des deux étapes seront remis le vendredi 09 Novembre 2012 de 20h00 à 22h00
En échange d'un bon fourni dans les pochettes des concurrents à la Salle Polyvalente de COURTHEZON

7.2 : Dispositions relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.2.11.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Directeur de Course	Blouson ((directeur de course))
Commissaires de route	Chasubles oranges
Chefs de poste	Chasubles vertes
Chargé des relations avec les concurrents	Blouson ((Relations Concurrents

7.3 : Contrôles de passage(CP), Contrôles horaires (CH) – mise hors course

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent engage à un Rallye du championnat de France des Rallyes Terre ayant abandonné ou Mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, En fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

° Avoir signifié **par écrit** au chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportif précédant le départ de l'étape Suivante ;

° Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ De la première voiture fixée pour l'étape suivante.

° Pour l'étape ou l'abandon ou la mise hors course à été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se, verra affecté **Du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s)**

°Une Pénalités de dix heures sera appliquée.

° Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de L'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre a aucun prix ni attribution De points, sauf les Points de Bonus de départ.

° En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de Cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4 : Contrôles de regroupements

Conforme au règlement standard F.F.S.A

7.5.1 : Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissements des limites Naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.
En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de Faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :
1ére infraction : 30 secondes
2éme infraction : exclusion + 200€
Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

7.6 : Parc fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 8 : RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A

9.1 *CHAMPIONNAT PILOTES*

A l'issue de chaque rallye, un classement des pilotes inscrits au Championnat de France Pilotes sera extrait du classement général du rallye. Celui –ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre. Les points seront attribues selon cet unique classement. L'orsqu'une classe comporte moins de trois
Partants ,le nombre de point attribués au classement de celle-ci sera divisé par deux sauf si le concurrent est classé dans les 10 premiers du classement général .Le classement final du Championnat de France des Rallyes Terre sera établi conformément à l'article 3 paragraphe A des Prescriptions Générales F F S A.

9.2 *CLASSEMENT COPILOTES*

9.3 CHAMPIONNAT DE France des RALLYE TERRE 2 ROUES MOTRICES

A l'issue de chaque rallye un classement 2 Roues Motrices, sera extrait du classement pour les pilotes inscrits au Championnat de France des Rallyes Terre. C'est à partir de ce classement qu'une attribution de points sera faite Conformément à la réglementions des Rallyes Terre.

9.4 TROPHEE RALLYE TERRE DES MANUFFACTURIERS

A l'issue de chaque rallye il sera extrait du classement général final un classement des pilotes inscrits au Trophée des Manufacturiers, Seuls les manufacturiers inscrits au Trophee des Manufacturiers pourront prétendre voir leur nom Figurer au classement.

9.5 POINT DE BONUS

Participation : 2 points seront attribués aux équipages ayant pris le départ du rallye
Arrivée : 3 points seront attribues aux équipages figurant au classement final du rallye
Ces points seront acquis définitivement et ne pourrons être décomptes , sauf en cas d'exclusion.

9.8 En cas d'interruption définitive d'un rallye, si un classement est établi, les points attribués seront proportionnels Aux kilométrages d'Es retenu pour le classement parcouru à savoir :

- Si plus de **50%** du kilométrages d'Es prévu au règlement a été parcouru **100%** des points seront attribués
- Si de **10% à 50%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été parcouru **50%** des points seront attribués.
- Si moins de **10%** du Kilométrages d'ES prévu au règlement a été effectué, **aucun point** ne sera attribué.

ARTICLE 10 : PRIX - COUPES

10.1 REMISE DES PRIX

La remise des prix se déroulera le Dimanche 15 Novembre 2015 à 18 h 00
Salle Polyvalente de Courthezon

Les prix seront attribues en fonction des places réelles du classement final.

Les prix seront repartis de la façon suivante :

	1 ère	2 ème	3 ème	TOTAL
Classement Général	850 €	650 €	450 €	**1 950 €**
Classement par Classe				
De 1 à 3 partants	450 €			
De 4 à 5 partants	850 €			**1520 € x 22 : 31 920 €**
De 6 à 10 partants	850 €	450 €		
Si plus de 11 partants	850 €	450 €	220 €	
Equipage Féminin (si 3 partantes)	450 €			**450 €**
TOTAL				**34 320 €**

Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye F F S A)

N / FN : 1 - 2 - 3 - 4
A / FA : 5 - 5K - 6 - 6K - 7 – 7K - 7S - 8 - 8W
R : 1 - 2 - 3 - 4 - 5
F 2000 : 11 - 12 - 13 - 14

Les prix sont cumulables mais les coupes ne sont pas cumulables.

Les Coupes décernées pour Pilote & Copilotes

Des coupes récompenseront les commissaires des différentes Associations Sportives ayant officiés pendant le rallye.

ANNEXE 1 A 5
Conforme au règlement standard F.F.S.A des rallyes